

Relevé de décisions du Conseil communautaire du 14 décembre 2020

Étaient présents ou représentés : Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Gilles HENRY, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, M. David CABLAT, M. Nicolas ROUSSARD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Claude CARCELLER, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILONG, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard PINGAUD suppléant de Mme Béatrice FERNANDO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations : Mme Martine LABEUR à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Gregory BRO à M. Jean-François SOTO, M. Jean-Luc DARMANIN à M. José MARTINEZ.

Excusés : Mme Agnès CONSTANT, M. René GARRO.

Absents : M. Laurent ILLUMINATI.

Administration générale

Rapport I.1 : Décisions prises par le Président depuis le Conseil communautaire du 16 novembre 2020.

Le Conseil prend acte des décisions suivantes :

N°	Décision prise par le Président	Date
D2020_44	Préservation des ressources en eau - acquisition de la parcelle AK4 dans la zone prioritaire des captages d'eau de Le Pouget, lieu-dit de l'Aumède.	24/11/2020

Marchés à procédure adaptée entre 4 000€ HT et 40 000€ HT (Code de la commande publique du 1er avril 2019)

Date	N° commande	Objet	Prestataire	Montants HT	Montants TTC	Article	Service	Budget
06/10/2020	BC2001600	MARCHE 2020-525 EVOLUTION SYSTEME DE VIRTUALISATION	ORDISYS	26843,52	32212,224	2183	DISI	BP
15/10/2020	RE200260	REPARATION FUITE AEP ST GUILHEM	PASTOR TP	5 643,34	6 772,01	61523	REAU	AEP
19/10/2020	DM200016	GASOIL 10 000 LITRES	RAMOND CIE	9 380,00	11 256,00	60622	SOM	SOM
22/10/2020	GS200004	REALISATION DE PHOTOGRAPHIES SUR 5 JOURS	OLIVIER OCTOBRE PHOTOGRAPHE	5 200,00	6 240,00	611	OGS	BP
22/10/2020	BI200021	LETTRAGE MURS PAE	SAS MELLADO	4 780,00	5 736,00	612231	DE	BP
23/10/2020	DM200021	GASOIL 10 000 LITRES	ALVEA MEDITERRANEE	9 440,00	11 328,00	60622	SOM	SOM
23/10/2020	SI200009	GSM PROTECTOR PROTECTION TRAVAILLEUR ISOLE	MAGNETA	5 240,50	6 288,60	2183	DISI	BP
04/11/2020	BC2001688	MARCHE 2020-526 INSTRUMENTATION ETUDE LES FONTANILLES	CENOTE	32 490,00	38 988,00	2031	REAU	AEP
10/11/2020	RA2000230	TRAITEMENT DES BOLLIES ST PARGOIRE	ALLIANCE ENVIRONNEMENT	6 900,00	8 280,00	611	RASS	EU
12/11/2020	SI200012	MARCHE 2020-530 ECRANS ET VIDEOPROJECTEURS SALLE DU CONSEIL	VIDELIO IEC	12 994,16	15 592,99	2183	DISI	BP
13/11/2020	dm200024	NETTOYAGE CUVE GASOIL	CHIMIREC SOCODELIS SAS	4 150,00	4 980,00	611	SOM	SOM
16/11/2020	RA2000235	FAUCARDAGE MANUEL DIVERSES STEPS	CARCELLE OLIVIER	22 536,36	27 043,63	61523	RASS	EU
16/11/2020	BI200036	TABLES ABATTANTES	BURO STYLE	4 119,60	4 943,52	2184	AE	BP

Avenant conclus par la Communauté de Communes Vallée de l'hérault - Conseil Communautaire décembre 2020

N° Marché	Objet	Lot	Titulaire (CP/VILLE)	N° Avenant	Type d'avenant	Montant initial du marché HT	Montant de l'avenant	Date de Notification
2019-003	Externalisation de l'impression, mise sous plis, affranchissement et expédition des factures d'eau et d'assainissement		CORUS (69100 VILLEURBANNE)	1	Ajout nouveau prix	200 000,00 €	1 967,70 €	30/10/2020
2019-029	Voirie d'accès au lycée - secteur Passide	Lot 2 - Réseaux secs	SPIE CITY NETWORKS (34435 ST JEAN DE VEDAS)	1	Majoration	98 706,40 €	9 051,50 €	10/11/2020
2019-029	Voirie d'accès au lycée - secteur Passide	Lot 2 - Réseaux secs	SPIE CITY NETWORKS (34435 ST JEAN DE VEDAS)	2	Majoration	98 706,40 €	12 941,20 €	10/11/2020

Rapport I.2 : Tableau des Postes et Effectifs - Adoption des modifications.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,

- d'adopter la proposition du Président et de :

Créer les postes suivants :

- * Filière administrative : 1 poste d'attaché principal à temps complet
- * Filière administrative : 2 postes d'adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet
- * Filière technique : 1 poste Agent de Maitrise principal à temps complet
- * Filière technique : 1 poste Adjoint Technique Principal de 2^{ième} classe à temps non complet

Corriger les emplois suivants :

- * Filière médico-sociale : 1 poste Educatrice de Jeunes Enfants de temps non complet à temps complet
- * Filière médico-sociale : 3 postes Adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe de temps Complètes à temps non complets
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Rapport I.3 : Procédure de mise en concurrence des mutuelles santé - Mandat au Centre de Gestion de l'Hérault.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de donner mandat au CDG 34 pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation relative au risque santé.

Rapport 1.4 : Attribution de chèques cadeaux ou de bons d'achat aux agents de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. - Fêtes de fin d'année.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,

- d'attribuer à l'occasion des fêtes de fin d'année 2020 des chèques cadeaux et bons d'achat aux agents suivants :

* Titulaires * Stagiaires

* Contractuels dès lors qu'ils sont en position d'activité et que leur ancienneté est égale ou supérieure à 6 mois au 31 décembre 2020 et qu'ils figurent dans les effectifs de la collectivité au 25 décembre 2020,

- de fixer à 50 € le montant individuel total de cette dotation sous la forme d'un chèque cadeau ENDERED KADEOS de 25 € et d'un bon d'achat solidaire KEETIZ de 25 €,

- de limiter conformément à la réglementation, la possibilité d'échanger ces chèques cadeaux ou bons d'achat à des biens en lien avec les fêtes de fin d'année. Ainsi, il ne sera pas possible de les utiliser pour des achats de produits d'alimentation courante, de carburant, de tabac ... ,

- d'autoriser le Président ou son représentant à contracter avec les sociétés ENDERED KADEOS et KEETIZ selon les modalités exposées ci-dessus et dans la convention ci-annexée,

- d'autoriser le Président à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'acquisition des chèques cadeaux et des bons d'achat nécessaires,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Rapport 1.5 : Assemblée des Territoires Occitanie - Désignation des représentants de la CCVH au sein des organismes extérieurs.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés, de désigner **Monsieur Jean-François SOTO** en qualité de titulaire et **Madame Véronique NEIL** en qualité de suppléante pour représenter la Communauté de communes à l'Assemblée des Territoires Occitanie.

Rapport 1.6 : Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert - Vallée de l'Hérault - Remplacement de représentant au sein du Comité de direction.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés de remplacer **Monsieur Jean-Pierre GABAUDAN** par **Madame Chantal DUMAS** en qualité de titulaire pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem le Désert-Vallée de l'Hérault,

- de prendre en conséquence acte de la nouvelle composition du comité de direction.

Rapport 1.7 : Mutualisation des services - Approbation des avenants portant prorogation des conventions.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,

- d'approuver les avenants portant prorogation des conventions de mutualisation des services suivants :

*service informatique commun

*service commun assistance marchés publics

*service juridique commun

*service commun groupement d'achats

*service commun ingénierie urbanisme

*service ressources humaines commun

*service opération d'aménagement via une mise à disposition descendante

*service commun observatoire fiscal

- d'autoriser le Président à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Rapport 1.8 : Pacte de gouvernance - Débat sur son opportunité.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec deux abstentions,

- de prendre acte de la tenue du débat sur la mise en œuvre d'un pacte de gouvernance,

- d'approuver l'élaboration dudit pacte en vue de sa présentation ultérieure à l'ensemble des maires du territoire intercommunal.

Finances / marchés comptabilité

Rapport 2.1 : Budget Principal 2020 - Décision modificative n°4.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°4 ci-dessous nécessitant des mouvements entre chapitres et n'entraînant aucune augmentation budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement du budget principal 2020.

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT		
204-2041512 « Bâtiments et installations » (dépenses)	+ 73.150,00 €	
21-2138 « Autres constructions » (dépenses)	- 73.150,00 €	

Rapport 2.2 : Budget annexe SOM 2020 - Décision modificative n°4.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°4 ci-dessous nécessitant des mouvements entre chapitres et n'entraînant aucune augmentation budgétaire à l'intérieur de la section de fonctionnement du budget annexe SOM 2020.

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
012-64111 « Rémunération principale »	20.000,00 €	
013-6419 « Remboursement sur rémunération du personnel »		20.010,00 €
65-65888 « Charges divers de gestion courantes autres » (dépenses)	+ 10,00 €	

Rapport 2.3 : Budget annexe GEMAPI 2020 - Décision modificative n° 2.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- De voter la décision modificative n°2 ci-dessous sans modification de crédits de la section de fonctionnement du budget annexe GEMAPI 2020.

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
67-6718 « Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion » (dépenses)	- 10.000,00 €	
014-7391178 « Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes » (dépenses)	+ 10.000,00 €	

Rapport 2.4 : Budget annexe SPANC - Décision modificative n°3.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°3 ci-dessous sans augmentation de crédits de la section de fonctionnement et de + 484 € en augmentation de crédit de la section d'investissement du budget annexe SPANC 2020.

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
65-6541 « créances admises en non- valeur » (dépenses)	- 484,00 €	
042-6811 « Dotations aux amortissements » (dépenses)	+ 484,00 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
20-2051 « concession et droits assimilés » (dépenses)	+ 484,00 €	
040-2805 « Amortissements concessions droits similaires et brevets » (recettes)		+ 484,00€

Rapport 2.5 : Budget annexe régie EU 2020 - Décision modificative n°4.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°4 ci-dessous sans modification de crédits de la section de fonctionnement.

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-61523 « Entretien et réparations réseaux » (dépenses)	- 18.856,00 €	
67-673 « Titres annulés sur exercice antérieur » (dépenses)	+ 18.856,00 €	

Rapport 2.6 : Budget principal 2021 - Ouverture de crédits avant le vote du budget.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser les ouvertures de crédits pour un montant d'anticipation de 667 178€ au budget 2021 répartis de la façon suivante :

- 20 Immobilisations incorporelles 104 937€
- 204 Subventions d'équipements versées 256 166€
- 21 Immobilisations corporelles 280 575€
- 23 immobilisations en cours 25 500€.

- de reprendre ces crédits dans le budget primitif 2021,

- d'assurer le financement de ces opérations par de l'autofinancement et le recours à l'emprunt qui seront également repris dans le budget 2021 lors de son adoption.

Rapport 2.7 : Budget annexe service ordures ménagères (SOM) 2021 - Ouverture de crédits avant le vote du budget.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser les ouvertures de crédits pour un montant d'anticipation de 239 947€ au budget 2021 répartis de la façon suivante :

- 20 Immobilisations incorporelles 15 831€
- 21 Immobilisations corporelles 224 116€

- de reprendre ces crédits dans le budget primitif 2021,

- d'assurer le financement de ces opérations par de l'autofinancement et le recours à l'emprunt qui seront également repris dans le budget 2021 lors de son adoption.

Rapport 2.8 : Budget annexe GEMAPI 2021 - Ouverture de crédits avant le vote du budget

Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre,

- d'autoriser les ouvertures de crédits pour un montant d'anticipation de 107 500€ au budget 2021 répartis de la façon suivante :

- 20 Immobilisations incorporelles 12 125 €
- 21 Immobilisations corporelles 375 €
- 23 immobilisations en cours 95 000 €

- de reprendre ces crédits dans le budget primitif 2021,

- d'assurer le financement de ces opérations par de l'autofinancement et le recours à l'emprunt qui seront également repris dans le budget 2021 lors de son adoption.

Rapport 2.9 : Budget Annexe Régie AEP 2021 - Ouverture de crédits avant le vote du budget

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser les ouvertures de crédits pour un montant d'anticipation de 488.049 € au budget 2021 répartis de la façon suivante :

20 Immobilisations incorporelles 57 137 €

21 Immobilisations corporelles 113 537 €

23 immobilisations en cours 317 373 €

- de reprendre ces crédits dans le budget primitif 2021

- d'assurer le financement de ces opérations par de l'autofinancement et le recours à l'emprunt qui seront également repris dans le budget 2021 lors de son adoption

Rapport 2.10 : Budget Annexe Régie EU 2021 - Ouverture de crédits avant le vote du budget

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser les ouvertures de crédits pour un montant d'anticipation de 1 166 902 € au budget 2021 répartis de la façon suivante :

20 Immobilisations incorporelles 213 296 €

21 Immobilisations corporelles 42 500 €

23 immobilisations en cours 911 106 €

- de reprendre ces crédits dans le budget primitif 2021

- d'assurer le financement de ces opérations par de l'autofinancement et le recours à l'emprunt qui seront également repris dans le budget 2021 lors de son adoption.

Rapport 2.11 : Budget annexe DSP adduction eau potable (AEP) 2021 - Ouverture de crédits avant le vote du budget.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser les ouvertures de crédits pour un montant d'anticipation de 181 030€ au budget 2021 répartis de la façon suivante :

- 20 Immobilisations incorporelles 13 235€

- 21 Immobilisations corporelles 250€

- 23 immobilisations en cours 167 795€

- de reprendre ces crédits dans le budget primitif 2021,

- d'assurer le financement de ces opérations par de l'autofinancement et le recours à l'emprunt qui seront également repris dans le budget 2021 lors de son adoption.

Rapport 2.12 : Budget annexe DSP eaux-usées (EU) 2021 - Ouverture de crédits avant le vote du budget.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser les ouvertures de crédits pour un montant d'anticipation de 95 836€ au budget 2021 répartis de la façon suivante :

- 20 Immobilisations incorporelles 12 635€

- 21 Immobilisations corporelles 250€

- 23 immobilisations en cours 82 951€

- de reprendre ces crédits dans le budget primitif 2021,

- d'assurer le financement de ces opérations par de l'autofinancement et le recours à l'emprunt qui seront également repris dans le budget 2021 lors de son adoption.

Environnement

Rapport 3.1 : Prix de l'eau 2021

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les différents tarifs des redevances communautaires pour les services publics d'eau potable et d'assainissement à compter du 1er janvier 2021,

- d'autoriser le Président à appliquer, pour les services en régie, ces différentes redevances pour l'établissement des facturations afférentes,

- d'autoriser le Président à transmettre, pour les services délégués, ces différentes redevances aux différents délégataires de service pour leur mise en application à compter du 1er janvier 2021,

- d'autoriser le Président à signer tout acte utile et à accomplir toutes les formalités afférentes à ce dossier.

Rapport 3.2 : Modification du catalogue des tarifs - A compter du 1er janvier 2021.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,

- d'abroger et remplacer la délibération n°2136 du Conseil communautaire du 16 décembre 2019 relative à la modification du catalogue des tarifs,

- d'approuver la modification du catalogue des tarifs des redevances applicables aux services publics de l'eau et de l'assainissement et ce à compter du 1er janvier 2021,

- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.3 : Adoption du règlement de service du service public de l'eau potable - Services Publics d'eau potable et d'assainissement collectif.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le règlement de service du service public de l'eau potable pour une entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2021,

- d'abroger à compter de cette même date, la délibération n°2137 du 16 décembre 2019 relative à l'approbation du règlement de service de l'eau potable,

- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.4 : Adoption du règlement de service du service public de l'assainissement collectif - Services Publics d'eau potable et d'assainissement collectif.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le règlement de service du service public de l'assainissement collectif pour une entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2021,

- d'abroger à compter de cette même date, la délibération n°2138 du 16 décembre 2019 relative à l'approbation le règlement de service de l'assainissement collectif,

- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.5 : Renouvellement du réseau d'assainissement et d'eau potable rue de la Fontaine des Pigeons Commune de Pouzols - Demande de subventions.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault					
Plan de financement prévisionnel RENOUVELLEMENT DES RESEAUX AEP/EU RUE FONTAINE DES PIGEONS A POUZOLS					
POSTES	DEPENSES		FINANCEURS	RECETTES	
	MONTANT HT	TALX		MONTANT HT	TALX
Travaux	380 000 €	100%	Conseil Départemental	131 100 €	30,00%
Etudes	57 000 €	100%	AERMC	218 500 €	50,00%
			PART FINANCEURS	349 600 €	80,00%
			PART CCVH	87 400 €	20,00%
TOTAL HT	437 000 €	100%	TOTAL HT	437 000 €	100%

- d'autoriser le Président à solliciter les demandes de subventions auprès des financeurs concernés : Département, Agence de l'Eau,
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense inscrite au budget de la communauté de communes, le plan de financement présenté,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.6 : Réhabilitation du Poste de refoulement et de son réseau d'assainissement amont : station d'épuration de la commune de Argelliers - Demande de subventions.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense inscrite au budget de la communauté de communes, le plan de financement présenté :

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault						
Plan de financement prévisionnel RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET DU POSTE DE RELEVAGE AMONT STEP ARGELLIERS						
DEPENSES			RECETTES			
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX	
Travaux	150 000 €	100%	Conseil Départemental	51 750 €	30,00%	
Etudes	22 500 €	100%	AERMC	86 250 €	50,00%	
			PART FINANCEURS	138 000 €	80,00%	
			PART CCVH	34 500 €	20,00%	
TOTAL HT	172 500 €	100%	TOTAL HT	172 500 €	100%	

- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.7 : Convention de mise en place d'un suivi instrumenté dans la grotte des Ressecs - Commune de Puéchabon - Etude karstologique du système des Fontanilles.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés.

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée à conclure avec l'Office National des Forêts (ONF) relative à la mise en place d'un suivi instrumenté dans la grotte des Ressecs à Puéchabon,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et tout autre document afférent à ce dossier.

Rapport 3.8 : Convention de coopération avec le SMEVH : facturation et accueil des abonnés - Révision convention 2021.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention de partenariat relative à la facturation et à l'accueil des abonnés, à conclure avec le SMEVH pour l'année 2021,
- d'approuver le principe d'un remboursement des frais par la CCVH au SMEVH de l'ordre de 1€ par facture émise, soit un montant prévisionnel estimé à 9174 €/an,
- d'approuver la poursuite du principe du guichet unique eau et assainissement assuré par le SMEVH sur le territoire des communes incluses dans son périmètre,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.9 : Modification du barème de la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (PFAC) - Participation Forfaitaire de l'Assainissement Collectif sur le territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver l'instauration de la PFAC à compter du 1er janvier 2021 dans les conditions et tarifs proposés ;
- d'inscrire les recettes correspondantes sur les budgets annexes d'assainissement Régie et DSP ;
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes au recouvrement de cette participation.

Rapport 3.10 : Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt LIFE NATUR'ADAPT - Adaptation des aires protégées au changement climatique.

Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec une contre, et une abstention,

- d'approuver la participation de la CCVH à l'appel à manifestation d'intérêt Life « Natur'Adapt » lancé par le Réseau des Réserves Naturelles de France pour le lot N°3 intitulé « Site Natura 2000 » ;
- d'identifier le site Natura 2000 « Gorges de l'Hérault » comme territoire support à cette action ;
- d'autoriser Monsieur le Président, et en cas d'absence ou d'empêchement le directeur général des services, à signer l'ensemble des documents requis durant ou à l'issue de cette procédure.

Aménagement de l'espace

Rapport 4.1 : Instruction des actes d'urbanisme - Modification de la convention.

Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre,

- d'approuver les termes de la convention pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, à conclure avec les communes d'Aniane, Argeliers, Aumelas, Bélarga, Campagnan, Gignac, Jonquières, Lagamas, Le Pouget, Montarnaud, Montpeyroux, Plaissan, Pouzols, Puechabon, Saint André de Sangonis, Saint Bauzille de la Sylve, Saint Guiraud, Saint Jean-de-Fos, Saint Pargoire, Saint Saturnin-de-Lucian, Tressan, Vendémian, La Boissière, Puilacher, Saint-Paul et Valmalle, et ce à partir du 1/01/2021,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention avec les communes ci-dessus identifiées et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 4.2 : Soutien en faveur de la mise en place d'un Transport en Commun à Haut Niveau de Service entre Gignac et Montpellier.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur la mise en place d'un Transport en Commun à Haut Niveau de Services entre le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault et celui de Montpellier Méditerranée Métropole,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents y afférents.

Rapport 4.3 : Réfection des façades du groupe scolaire de Gignac - Attribution d'une aide financière.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), une aide financière à la commune de Gignac en vue de participer au financement de la réfection de la façade du groupe scolaire, à hauteur 15 000€,
- d'approuver les termes de la convention ci-annexée,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et à accomplir l'ensemble des formalités utiles afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Culture

Rapport 8.1 : Organisation d'activités au sein des écoles maternelles ou élémentaires - intervenants extérieurs rémunérés en arts et culture - Conventions de partenariat avec l'Education Nationale - Année scolaire 2020-2021.

Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec trois voix contre,

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure pour l'année scolaire 2020-2021 avec l'Education Nationale pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs rémunérés en arts et culture à l'école maternelle ou élémentaire,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités afférentes à sa bonne exécution.

Rapport 8.2 : Projet de Théâtre Populaire en Vallée de l'Hérault - Subvention 2020 et prêt de l'abbaye d'Aniane - Aide au lancement d'un projet de création, diffusion et atelier de pratique théâtrale.

Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre,

- d'approuver le versement d'une subvention au titre de l'année 2020 à l'association Théâtre Populaire en Vallée de l'Hérault pour un montant de 10 000€,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents relatifs au projet et notamment au prêt de l'abbaye d'Aniane pour les ateliers hebdomadaires et les activités de l'association.

Systèmes d'information

Rapport 9.1 : Marché de reprographie 2021-2024 - Service informatique mutualisé.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention et un ne prend pas part au vote,

- d'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, au titre des articles mentionnés ci-dessus, en vue de la passation d'un accord cadre à bons de commande d'une durée de 4 ans pour le renouvellement du parc de reprographie et services associés des membres du groupement de commande du service informatique mutualisé,
- d'autoriser le Président à inviter les membres du groupement de commandes à se prononcer sur la procédure de passation choisie et à lancer ladite procédure,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi que tous les documents afférents, et ce en tant que représentant de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, coordonnateur du groupement de commandes.

Environnement

Rapport complémentaire : Sollicitation de la SPL OEKOMED pour la gestion des boues de station d'épuration

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement à la saisie du Syndicat Centre Hérault pour adresser une requête à la SPL OEKOMED en vue d'engager une réflexion sur une solution et l'implantation d'un site de traitement des boues,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à cette motion.

Le relevé du Conseil communautaire du 14 décembre 2020 comporte 8 pages.
Il restera affiché à la Communauté de communes entre le 18 décembre 2020 et le 18 février 2020.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JF SOTO', is centered on the page.

Jean-François SOTO

Les délibérations sont consultables sur notre site internet www.cc-vallee-herault.fr ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouvertures.

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copies d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 cm en impression noir et blanc, 1,83 € pour une disquette et 2,75 € pour un cédérom.